

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PAU - 6403 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 19/07/2024 - 5222 - 2008 B 00136 - 502 651 466 - AGEOTHERM CLIM

Désignation de l'entreprise : SAS AGEOTHERM CLIM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 6 Rue Georges Guynemer		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 5 0 2 6 5 1 4 6 6 0 0 0 4 2		Néant ☐ *	
		Exercice N, clos le, 31032024	
		N-1 31032023	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TO TAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3) *		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	
TO TAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif * (VI)		CN	
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an :	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Désignation de l'entreprise SAS AGEOTHERM CLIM			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	211 936	210 040
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	120 056	14 895
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	342 991	235 936
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	269 211	353 680
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	(25 340)	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	125 882	120 084
	Dettes fiscales et sociales	DY	53 652	24 541
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	61 857	337
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	53 868	43 253
TOTAL (IV)	EC	539 130	541 895	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	882 122	777 830	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	358 499	328 724
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **882 122** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage un **résultat** de **120 056** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2023** et finit le **31/03/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Options comptables et fiscales

Le traitement comptable relatif aux frais d'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.

Le traitement comptable relatif aux frais d'acquisition des titres de participation n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.

Le traitement comptable relatif aux coûts d'emprunt engagés pendant la période de production d'immobilisations corporelles ou incorporelles n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.

Les frais de constitution, de transformation et de 1er établissement sont comptabilisés en charges sur l'exercice ou cours duquel ils ont été engagés.

Le traitement comptable relatif aux coûts de développement n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.

Le traitement comptable relatif aux frais d'émission d'emprunt n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.

Engagements financiers

31/03/2024	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties PGE garantie par l'état à hauteur de 90%		73 489
		73 489
Engagements de crédit-bail Engagements de crédit-bail	90 089	
	90 089	
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements Intérêts restant à échoir	26 674	
	26 674	
Total des engagements financiers (1)	116 763	73 489
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

AGEOTHERM CLIM
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 6 Rue Georges Guynemer
64510 ASSAT
502 651 466 RCS PAU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 JUILLET 2024

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à CENT VINGT MILLE CINQUANTE-CINQ EUROS SOIXANTE-SEPT (120 055,67 €) de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice120 055,67 euros

Une somme de14 000,00 euros

Affectée à titre de dividende prioritaire conformément au pacte d'actionnaire

Soit 46.66 euros par action à dividende prioritaire

Une somme de10 000,00 euros

Affectée à titre de dividende alloué à l'ensemble des actions

Soit 10 euros par action

Le solde96 055,67 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à307 991,17 euros.

Les dividendes seront mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes versés		Dividendes éligibles à réfaction de 40%	
	(Montant total)	(Montant par titre)	Dividendes versés aux actionnaires personnes physiques	Dividendes hors du champ d'application
31 mars 2021	Néant	Néant	Néant	Néant
31 mars 2022	Néant	Néant	Néant	Néant
31 mars 2023	13 000 € (Dividende prioritaire)	43.33 €	NA	13 000 €

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUILLET 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

CERTIFIE CONFORME

Le Président

Christophe PHILIPPE

